



Paris, samedi 30 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02145**Modifiant l'avis n° FR/2024/01986**

Pris en application :

Code des transports

Crue (Cote d'alerte > 2,m)**SEINE - TRAVERSEE DE PARIS****Modification des conditions de navigation (Restriction des conditions de navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 28/03/2024 à 15:00**o **Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 (Pont du périphérique amont) et pk 177,950 (Pont du périphérique aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés que la Seine, dans sa traversée de Paris, est considérée en crue, la côte à l'échelle du pont d'Austerlitz est comprise entre 2.00m et 2.50m.

En conséquence et à compter de ce jour :

- la longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduit à 105 m entre les ponts de Sully et Bir-Hakeim

- le demi-tour est interdit entre le pont de Sully et le pont d'Austrelitz pour les bâtiments d'une longueur de plus de 40m .

- Les manoeuvres de virement à l'aval du pont de Grenelle sont interdites pour les bateaux de plus de 110m

- tout bâtiment transportant du public qui ne peut ménager la garde de sécurité au passage des ponts du bras de la Monnaie ou du bras Marie doit emprunter le bras principal. Cependant, conformément à l'avis n° FR/2018/01406, la navigation est interdite dans le bras de la Monnaie jusqu'au 8 mars à minuit.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de subdivision exploitation et entretien

Signé

ISABELLE MERCIER